

Communiqué à tous les producteurs et intervenants du secteur avicole du Québec

Avis de vigilance – influenza aviaire

La vigilance est de mise! Le sud du Québec est présentement en période d'intenses migrations.

État de la situation

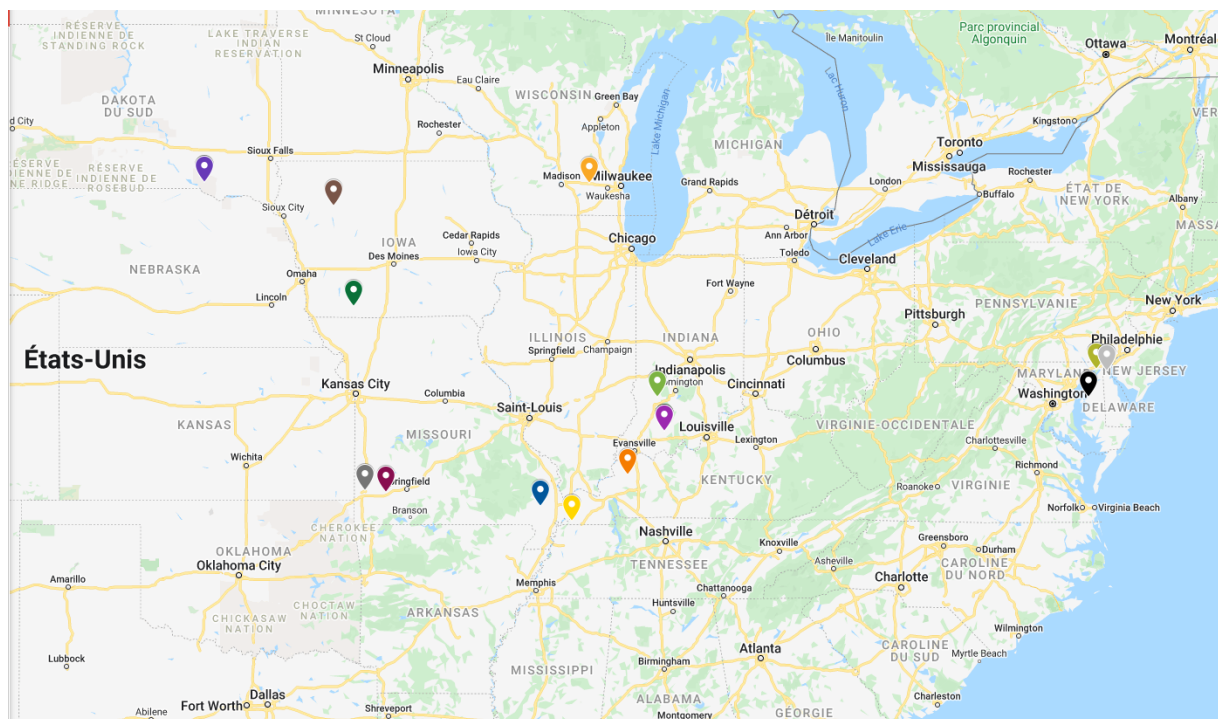
Au Canada :

À ce jour, les cas concernent 2 **petits élevages** à Terre-Neuve-et-Labrador et 3 autres en Nouvelle-Écosse. Dans cette dernière province, il y a aussi eu un **troupeau commercial** d'environ 12 000 dindes. Tous les troupeaux déclarés infectés à une souche hautement pathogène de l'influenza aviaire ont été dépeuplés et sont en processus de nettoyage et désinfection, si ce n'est déjà fait.

Depuis novembre dernier, il y a eu 2 détections chez des **oiseaux sauvages** à Terre-Neuve-et-Labrador, une en Nouvelle-Écosse et plus récemment une détection dans chacune des provinces suivantes : la Colombie-Britannique, l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick.

Aux États-Unis :

Depuis la mi-janvier, la maladie a été détectée chez 21 troupeaux commerciaux dans 8 états différents de la côte est jusqu'au centre du pays comme l'illustre la carte suivante.

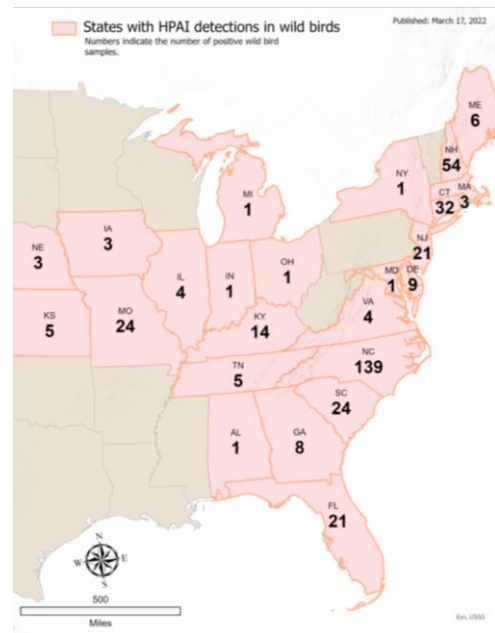


Source : <https://www.google.com/maps/d/viewer?mid=1eE2FDL6lwy9szQLuwi-rD0AwSuncNipk&ll=40.6660785709246%2C-81.35549789999999&z=5>

L'influenza aviaire hautement pathogène a aussi été détecté chez 17 élevages de basse-cour. C'est plus de **8 millions de volailles** de tous types (dindes, poulettes et poudeuses commerciales, poulets à chair) qui sont morts de la maladie ou ont été dépeuplés sur les sites infectés.

Oiseaux sauvages :

Des oiseaux sauvages peuvent être porteurs naturels du virus sans manifester de signes cliniques alors que d'autres vont en mourir à la suite d'une infection. À ce jour, au Canada, la maladie a été détectée chez le goéland, l'oie du Canada et le pygargue à tête blanche.



Aux États-Unis, entre le 13 janvier et le 15 mars 2022, il y a eu 385 détections d'influenza aviaire hautement pathogène chez des oiseaux sauvages dans 24 états différents (voir carte ci-jointe).

Source :

<https://www.aphis.usda.gov/aphis/ourfocus/animalhealth/animal-disease-information/avian/avian-influenza/hpai-2022/2022-hpai-wild-birds>

Selon le Dr Stéphane Lair, Professeur titulaire – Santé de la faune de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal, ce sont les oiseaux aquatiques et les oiseaux de proie (p. ex. aigles) ou les charognards (p. ex. urubus, corbeaux) qui s'en alimentent qui sont les plus à risque, mais plusieurs autres espèces pourraient être susceptibles de succomber à la maladie.

Les oiseaux sauvages contribuent donc à la propagation du virus le long du couloir migratoire de l'Atlantique qui inclut le Québec. La surveillance de l'influenza aviaire est rehaussée au Québec. Le MAPAQ et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs collaborent à sensibiliser tous les citoyens du Québec à contribuer à la surveillance de l'influenza aviaire en signalant la présence d'un oiseau sauvage mort ou moribond en composant le 1-877-346-6763. Surveillez les alentours de votre élevage quotidiennement. Déclarez tout cas suspect et évitez d'approcher et de manipuler ces animaux en attendant les directives.

Recommandations

La vigilance est de mise! Le sud du Québec est présentement en période d'intenses migrations. Pour éviter l'introduction de la maladie dans les élevages de volailles, tous les producteurs et intervenants de la filière avicole doivent être vigilants en rapport avec les oiseaux sauvages pour **éviter que des matières fécales potentiellement contaminées puissent être introduites dans les bâtiments d'élevage.**

Dans vos activités courantes, respecter **rigoureusement** les mesures de biosécurité prescrites dans les protocoles de biosécurité de l'EQCMA (cartons verts) accessibles au lien internet suivant : <http://www.eqcma.ca/biosecurite/protocoles-biosecurite-courante-code-vert>

Pour les producteurs:

- Il est aussi important de vous assurer de prendre toutes les mesures possibles pour éviter la proximité entre les oiseaux sauvages et votre troupeau (ex. gardez propre la base des silos, évitez de rapporter près des bâtiments des équipements ayant potentiellement circulés dans des fèces d'oiseaux migrateurs aux champs sans que ceux-ci soient lavés et désinfectés).

- Des mesures de biosécurité rigoureuses lors de l'entrée dans les bâtiments sont essentielles tels que le **changement de bottes ou le port de bottes jetables**. Ces mesures s'appliquent aux producteurs, aux employés et à tout visiteur qui entrent dans les poulaillers.

Importance de la maladie

L'influenza aviaire (IA) est une maladie virale très contagieuse qui **affecte** surtout les troupeaux de **volailles de toutes espèces et de tous âges**. Elle se manifeste aussi chez plusieurs autres types d'oiseaux domestiques et sauvages. Les virus de l'IA sont classés en deux grandes catégories : faiblement ou hautement pathogène. Les virus hautement pathogènes peuvent causer des taux de mortalités très élevés.

Signes cliniques

- Augmentation subite du taux de mortalité
- Apathie extrême
- Gonflement de la peau sous les yeux
- Diarrhée
- Chute soudaine de ponte et présence d'œufs à coquille molle ou sans coquille
- Hémorragie au niveau des tarses (pattes)
- Caroncules et crêtes enflées et congestionnées

Transmission de la maladie

- Par contact direct :
 - d'oiseaux infectés
- Par contact indirect :
 - personnes et équipements
 - vermine (rongeurs, insectes, oiseaux sauvages)

Surveillance et Déclaration

Si vous observez un ou plusieurs des signes cliniques de **l'influenza aviaire**, avisez immédiatement votre médecin vétérinaire pour un diagnostic. L'EQCMA encourage fortement les producteurs à lui déclarer tout cas positif au **1 88-volaille (1 888 652-4553)**. L'EQCMA collaborera alors avec l'ACIA à la mise en œuvre des mesures adéquates de contrôle de la maladie. L'objectif est d'en limiter les impacts sur l'industrie avicole québécoise.